

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt trois du mois de mars à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

30 MARS
2023

Déposée en
Préfecture le

28 MARS
2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, Frédérique BANGUÉ, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Etienne ANDRÉYS à Benjamin MARIAS, François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET, Marie BERTRAND à Marion LAFARIE, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Pierre BRUYERE à Raymond PELLICIER, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Christiane LAYDEVANT, Anthony GRANGER à Isabelle DIJEAU, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME, Eric PEUGNIEZ à Christian PETIT, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT

Etaient excusé(e)s

Jacques ARCHINARD, Frédérique KHAMMAR

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RESSOURCES HUMAINES - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL 2023-64 du 23 février 2023 portant adaptation du tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité social territorial (CST) réuni le 2 mars 2023.

Dans le cadre du suivi des emplois permanents, il s'agit de prendre en compte les modifications liées au déroulement de carrière et les évolutions des services, conformes aux niveaux de qualification requis par l'organigramme.

1. Les modifications d'emplois liées à l'évolution des métiers

- Service de la commande publique :

A effectifs constants au sein de ce service, au regard de l'évolution de l'expertise requise et de la très forte pénurie de candidats sur le marché de l'emploi, un changement d'organisation (niveaux d'expertise et répartition des missions) a été proposé au Comité social territorial pour tenir compte des besoins nouveaux.

En cohérence avec cette proposition d'évolution, il est proposé de remplacer deux postes de gestionnaires de la commande publique (catégorie B actuellement), vacants depuis plusieurs mois après plusieurs publicités infructueuses, par la création d'un emploi de catégorie C « assistant de la commande publique » et d'un emploi de catégorie A en qualité de « juriste/expert de la commande publique ».

2. Les adaptations de la quotité de temps de travail des emplois aux besoins des services

- Direction générale adjointe Administration générale

Dans le cadre de la démarche engagée de mutualisation et de support aux communes, un service commun a été créé, par délibération du 15 décembre 2022, pour mettre à disposition des communes qui le souhaitent un appui et un accompagnement pour assurer l'organisation du traitement des données à caractère personnel et mettre en œuvre le règlement général de protection des données (RGPD).

Les communes adhérentes transfèrent, avec la création du service commun, l'ensemble des ressources affectées à la mission transférée vers le service commun, y compris les emplois et agents affectés pour la totalité de leur temps de travail.

La Ville d'Annecy fait partie des adhérents au service commun. La fonction de délégué à la protection des données y est assurée par un agent recruté sur un emploi à temps non complet (24,5/35^{ème}). Cet emploi a donc vocation à être transféré vers le Grand Annecy qui gère le service commun, ainsi que l'agent qui l'occupe. Ce même agent occupait également un emploi à temps non complet au sein du Grand Annecy sur les mêmes missions à hauteur de 10,5/35^{ème}.

Il convient de finaliser le transfert de cet emploi à temps non complet 24,5/35^{ème} de la Ville d'Annecy, de supprimer l'emploi existant à temps non complet 10,5/35^{ème} du Grand Annecy, et de créer l'emploi ainsi mutualisé à temps complet, pour assurer les fonctions de responsable du « pôle protection des données ».

Ce mouvement représente la création nette de 0,7 ETP, pris en charge par le financement mutualisé du service commun.

- CIAS - EHPAD La Résidence Heureuse

Cet établissement gère près de 80 lits et est doté jusqu'à présent de l'équivalent de 3,5 ETP d'emploi d'infirmiers. Ces emplois sont insuffisants pour accompagner au mieux les résidents et répondre à l'ensemble de leurs besoins. La prise en charge financière par l'Agence régionale de santé a été confirmée pour un demi-poste supplémentaire d'infirmier dans cet établissement.

C'est pourquoi, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un emploi à temps non complet (0,5 ETP) pour un temps complet de manière à porter les emplois d'infirmiers pour cet EHPAD à 4 emplois à temps complet.

- CIAS - Service Hôtelier

La réorganisation du service commun de restauration entre la Ville d'Annecy et le Grand Annecy pour couvrir les prestations de repas pour l'ensemble des établissements de personnes âgées du CIAS (à l'exception des établissements la Cour et les Vergers qui disposent d'une unité de production indépendante et autonome pour les résidents) a conduit à la fin du marché Sodexo, à la création d'emplois nouveaux et à une nouvelle répartition des missions.

La cuisine centrale d'Annecy livre les repas et chaque EHPAD a intégré une « cuisine relais » en charge de la remise en température, de la mise en valeur des préparations et du service à table des repas.

Cette réorganisation a entraîné la création de 7,2 ETP d'agents de restauration supplémentaires intégrés au service hôtelier, portant l'effectif du service à 16,04 ETP.

Après un an de fonctionnement, dans un contexte de marché de l'emploi particulièrement tendu dans le secteur de la restauration et considérant le besoin de stabiliser les effectifs pour assurer une continuité du service, une modification du temps de travail de deux emplois, créés à temps non complet (0,86 ETP), est nécessaire. Le temps de travail de ces emplois est modifié pour être porté à temps complet, ce qui représente la création nette supplémentaire de 0,28 ETP pour le service qui comptera un effectif équivalent à 16,32 ETP.

3. Les créations d'emplois

- CIAS - service hôtelier : création de deux emplois non permanents au titre d'un contrat de projet

Ce point, qui fait l'objet d'une délibération dédiée, est retranscrit ici dans le tableau des emplois par la création de 2 emplois non permanents pour assurer les fonctions d'agents de cuisine à temps non complet (2 x 0,72 ETP) au sein des EHPAD la Prairie et la Résidence Heureuse, dans le cadre de contrats de projet d'une durée d'un an, reconductibles dans la limite de 4 ans, pour assurer la mission de texturation des repas des personnes âgées.

- CIAS - Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile : création d'un contrat de projet « animation du bus des séniors ».

Ce point, qui fait l'objet d'une autre délibération dédiée, est retranscrit ici dans le tableau des emplois par la création d'un emploi non permanent à temps complet pour assurer les fonctions « d'animateur du bus des séniors » dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée d'un an, reconductible dans la limite de 6 ans.

- Direction des systèmes d'information et du numérique

La Ville d'Annecy et le Grand Annecy ont initié fin 2020 un projet collaboratif pour porter un processus de transformation digitale, dans l'objectif d'apporter un meilleur service d'informations aux citoyens du territoire en s'appuyant sur l'innovation numérique. Pour déployer ce projet, les deux collectivités ont mutualisé un poste pour la gestion et l'administration commune des développements et applications relatifs à la gestion de la relation citoyens (GRC).

Le lancement et la mise en place de ce projet ont nécessité la création d'un emploi non permanent au titre d'un contrat de projet d'une durée de deux ans jusqu'au 31/01/2023, à temps non complet (2 mi-temps) dans chaque entité.

La mise en service de l'application « AGATE » est effective depuis mars 2022.

En accord avec la Ville d'Annecy, il a été convenu que le Grand Annecy assure le suivi de l'ensemble de l'application, sauf pour les spécificités communales qui seront prises en charge par les communes demandeuses de l'application.

La Direction des systèmes d'informations et du numérique (DSIN) va poursuivre de manière pérenne la coordination du suivi de l'application, sur les plans technique et organisationnel, en lien avec le titulaire du marché et les communes membres. Cette mission pérenne représente un travail à mi-temps.

Par ailleurs, la DSIN a besoin de poursuivre sa structuration en renforçant sa capacité à conduire et accompagner des projets numériques en réponse aux besoins très importants recensés au sein des directions. A hauteur d'un autre mi-temps, ce même emploi recouvrira les missions de gestion d'un portefeuille de projets SI, transversaux ou en appui technique auprès d'une direction métier.

Aussi, il est proposé de regrouper l'ensemble de ces missions (suivi de l'application pour les communes en demande : 0,5 ETP et projets SI transversaux : 0,5 ETP), dans la création d'un emploi permanent de chef de projet SI à temps complet, au niveau de qualification ingénieur. Cela se traduit par la création d'un poste à temps complet du fait que le contrat de projet à mi-temps est caduc depuis le 1^{er} février. Toutefois le coût supplémentaire porté par le Grand Annecy ne représente bien que la moitié du poste.

- DGA déléguée Mobilités

Dans le prolongement de la structuration de la DGA déléguée Mobilités – pour pouvoir répondre aux enjeux prioritaires pour le Grand Annecy de mise en œuvre des orientations en matière de transports collectifs, d'infrastructures et de développement de nouvelles formes de mobilité – sont proposés en création :

- un chef de projet infrastructures de mobilités, qui aura pour missions de conduire différentes opérations de maîtrise d'ouvrage assurées par l'agglomération (réalisations de pôles d'échanges multimodaux, réalisation de restructurations de réseaux de bus, réhabilitations d'ouvrages d'art...) et le suivi administratif, technique et financier des projets réalisés par les partenaires du Grand Annecy et dans lesquels l'agglomération est impliquée (grands projets routiers, études de circulation...);
- un chef de projets infrastructures cyclables pour conduire différentes opérations de maîtrise d'ouvrage dans le domaine cyclable et plus globalement l'écosystème vélo défini dans le schéma directeur cyclable approuvé en 2022. L'agent assurera également le suivi administratif technique et financier des projets réalisés avec les différents partenaires du Grand Annecy.

La création de ces deux emplois, qui relèvent du cadre d'emplois des ingénieurs, apparaît prioritaire pour poursuivre la mise en œuvre des projets de mobilité. Dans le contexte budgétaire contraint de 2023, ces deux emplois sont toutefois créés à effectifs constants. Deux emplois créés en 2022, non pourvus, sont supprimés.

4. Suppression d'emplois

Dans le prolongement du point ci-dessus concernant la création de deux emplois à la DGA déléguée mobilités, deux emplois non pourvus sont supprimés :

- direction de l'économie : un poste vacant de catégorie A filière technique : chargé de mission nouvelles filières ;
- direction action environnementale : un poste vacant de catégorie C : chargé du suivi et du contrôle des pollutions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

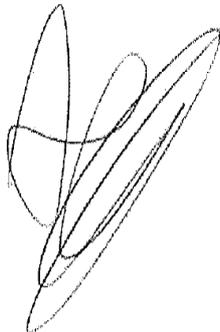
- d'adopter les modifications du tableau des emplois ;
- de fixer la date d'effet aux dates portées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92

ABSTENTION(S) : 1 (Anthony GRANGER)

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.